



Closes suspensives sur compromis de vente

Par **Sammy85**, le **17/03/2011** à **15:35**

Bonjour,

Je vais signer un compromis de vente pour l'obtention d'un appartement.

On m'a prévenu qu'il fallait définir des closes suspensives et notamment celles de l'obtention de mon prêt.

Les closes sont:

La somme emprunté: 160000€

Durée: 28 ans

Taux d'intérêt: 4,50%

Ma question est la suivante:

Que se passera t il si on me refuse mon prêt pour cause d'un taux d'endettement trop élevé avec pourtant un taux d'intérêt inférieur à 4,50 % ?

Cordialement

Sammy

Par **vanceslas**, le **20/03/2011** à **11:43**

Cette condition suspensive est rédigée pour vous protéger si la banque émet un refus de prêt pour quelques causes que ce soit vous serz dsengagé de la vente sans aucun soucis ou sommes à verser

Par **edith1034**, le **20/03/2011** à **12:05**

COMME dit plus haut vous êtes désengagé en cas de refus

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>